



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## associations

Question écrite n° 13224

### Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le secrétaire d'État chargé des sports de bien vouloir lui dresser un bilan des contrats « Plan sport emploi », créés en 1996, qui ont pour objectif de professionnaliser les associations sportives agréées jeunesse et sports, en améliorant l'encadrement de leurs activités ainsi que leur fonctionnement et leur gestion.

### Texte de la réponse

Le dispositif « Plan sport-emploi » (PSE) a été mis en place en 1996 pour favoriser la structuration de l'emploi dans les associations sportives sur les champs techniques, pédagogiques ou administratifs. Il s'inscrit dans la politique du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative visant au développement de la pratique physique et sportive par le soutien à l'emploi qualifié. Sa mise en oeuvre a favorisé la croissance de l'emploi qualifié et rémunéré, qui concourt à améliorer l'offre associative, facteur de progression de la pratique. 7 433 emplois ont été créés depuis 1996 jusqu'à la fin 2004 dans ce cadre. Le principe est d'abaisser le coût de l'emploi créé par l'octroi, après signature d'une convention, d'une aide dégressive sur cinq ans. Les employeurs sont susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi. Ces subventions annuelles dégressives ont été revalorisées de 25 % et portées en 2006 respectivement à 12 000 EUR la 1<sup>re</sup> année, puis 9 000, 6 500 EUR, 4 500 EUR et 2 500 EUR. Le dispositif PSE complète les autres outils des dispositifs d'aide à l'emploi de « droit commun » dans la mesure où il concerne les emplois très qualifiés. En 2007, il a représenté plus de 16,5 millions d'euros. Le Plan sport emploi est financé, d'une part, par les crédits du Centre national pour le développement du Sport (CNDS) et, d'autre part, par des crédits budgétaires. Certaines fédérations sportives apportent aux associations sportives employeurs un complément à l'aide de l'État. Aux emplois créés par le PSE, s'ajoutent ceux des fédérations sportives financés dans le cadre des conventions d'objectifs. Le financement alloué par le FNDS, puis le CNDS au PSE a été de 7,3 millions d'euros en 2003, 8,7 millions en 2004, 10,4 millions en 2005, 13,5 millions en 2006, et 15,1 millions en 2007. Cette somme représente en 2006, 90 % du financement, le solde de 1,2 million d'euros provenant du budget de l'État. 195 nouveaux emplois ont été créés en 2006. Une analyse quantitative plus précise sur l'année 2006 a été lancée afin de recenser les emplois en 2006 et les emplois prévisionnels pour 2007. Les résultats de cette enquête font apparaître que les bénéficiaires assurent pour 64 % des missions d'encadrement sportif. On constate également une diversification dans la nature des missions exercées : encadrement, gestion, développement territorial, entretien. 71 % des employeurs sont des clubs, 14 % sont des comités départementaux, 11 % des comités régionaux, les postes restants sont dans des groupements d'employeurs ou dans les associations profession sport. L'exploitation statistique des résultats donne également des précisions sur le volume horaire hebdomadaire, le salaire brut mensuel, le salaire brut mensuel selon la mission et selon la fédération employeuse. Autant d'informations qui attestent du succès du PSE en matière de professionnalisation des salariés. Afin d'assurer un meilleur suivi de ce dispositif, une enquête annuelle systématique sera lancée dans le but de pérenniser les emplois créés au titre du « PSE » après la cinquième année de leur convention, ainsi qu'une étude qualitative dans sept départements en partenariat avec le Centre national de développement

du sport (CNDS).

## Données clés

**Auteur** : [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription** : Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 13224

**Rubrique** : Sports

**Ministère interrogé** : Sports

**Ministère attributaire** : Sports, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 décembre 2007, page 7973

**Réponse publiée le** : 22 avril 2008, page 3525